

# Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.



Référence : MA2304068587  
Réalisé par Agence RENNES  
Pour le compte de ALLO DIAGNOSTIC

Date de réalisation : 20 avril 2023 (Valable 6 mois)  
Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :  
N° DDTM34-2014-06-0438 du 3 juin 2014.

## REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien  
67 Av. de Sète  
34300 Agde

Référence(s) cadastrale(s):  
IO0066, IO0181, IO0190, IO0322

ERP établi selon les parcelles localisées au cadastre.

Vendeur  
LES SENIORIALES EN VILLE D'AGDE MIRABEL



## SYNTHESES

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

Etat des Risques et Pollutions (ERP)						
Votre commune				Votre immeuble		
Type	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
PPRn	Inondation	révisé	15/05/2014	oui, non directement exposé	non	p.3
<sup>(1)</sup> SIS	Pollution des sols	approuvé	09/08/2018	non	-	p.4
Zonage de sismicité : 2 - Faible <sup>(2)</sup>				oui	-	-
Zonage du potentiel radon : 1 - Faible <sup>(3)</sup>				non	-	-
Commune non concernée par la démarche d'étude du risque lié au recul du trait de côte.						

Etat des risques approfondi (Attestation Argiles / ENSA / ERPS)	Concerné	Détails
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Oui	Aléa Fort
Plan d'Exposition au Bruit <sup>(4)</sup>	Non	-
Basias, Basol, Icpe	Oui	5 sites* à - de 500 mètres

\*ce chiffre ne comprend pas les sites non localisés de la commune.

(1) Secteur d'Information sur les Sols.







(2) Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).

(3) Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

(4) Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>

Attention, les informations contenues dans le second tableau de synthèse ci-dessus sont données à titre informatif. Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.

Attention, les informations contenues dans ce tableau de synthèse sont données à lire informatif et ne sont pas détaillées dans ce document.

Etat des risques complémentaires (Géorisques)			
Risques		Concerné	Détails
 <b>Inondation</b>	TRI : Territoire à Risque important d'Inondation	<b>Oui</b>	Présence d'un TRI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.
	AZI : Atlas des Zones Inondables	<b>Oui</b>	Présence d'un AZI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.
	PAPI : Programmes d'actions de Prévention des Inondations	<b>Oui</b>	Présence d'un PAPI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.
	Remontées de nappes	<b>Oui</b>	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité FORTE (dans un rayon de 500 mètres).
 <b>Installation nucléaire</b>		Non	
 <b>Mouvement de terrain</b>		Non	
 <b>Pollution des sols, des eaux ou de l'air</b>	BASOL : Sites pollués ou potentiellement pollués	Non	
	BASIAS : Sites industriels et activités de service	<b>Oui</b>	Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un ou plusieurs sites identifiés.
	ICPE : Installations industrielles	<b>Oui</b>	Le bien se situe dans un rayon de 1000 mètres d'une ou plusieurs installations identifiées.
 <b>Cavités souterraines</b>		Non	
 <b>Canalisation TMD</b>		<b>Oui</b>	Le bien se situe dans une zone tampon de 1000 mètres autour d'une canalisation.

Source des données : <https://www.georisques.gouv.fr/>

## SOMMAIRE

Synthèses.....	1
Imprimé officiel.....	4
Localisation sur cartographie des risques.....	5
Procédures ne concernant pas l'immeuble.....	6
Déclaration de sinistres indemnisés.....	7
Prescriptions de travaux, Documents de référence.....	8
Annexes.....	9

# Etat des Risques et Pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

en application des articles L.125-5 à 7, R.125-26, R.563-4 et D.563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L.174-5 du nouveau Code minier

## 1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° DDTM34-2014-06-0438 du 03/06/2014

### Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

Document réalisé le : 20/04/2023

### 2. Adresse

Parcelle(s) : IO0066, IO0181, IO0190, IO0322  
 67 Av. de Sète 34300 Agde

### 3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **prescrit** oui non   
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **appliqué par anticipation** oui non   
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **approuvé** oui  non

*(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)*

Les risques naturels pris en compte sont liés à :

Inondation <input checked="" type="checkbox"/>	Crue torrentielle	Remontée de nappe	Submersion marine	Avalanche
Mouvement de terrain	Mvt. Sècheresse-Sécheresse	Vénalité	Cyclone	Eruption volcanique
Fau de forêt	Glacis			

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn si oui les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été réalisés : oui non

### 4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **prescrit** oui non   
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **appliqué par anticipation** oui non   
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **approuvé** oui non

*(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)*

Les risques miniers pris en compte sont liés à :

Risque miniers	Affaissement	Effondrement	Explosion	Emission de gaz
Pollution des sols	Pollution des eaux	Outils		

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm si oui les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés : oui non

### 5. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRT]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT **approuvé** oui non   
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT **prescrit** oui non

*(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)*

Les risques technologiques pris en compte sont liés à :

Risque industriel	Effet thermique	Effet de vibration	Effet toxique	Projection
-------------------	-----------------	--------------------	---------------	------------

L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement : oui non   
 L'immeuble est situé en zone de prescription : oui non   
 Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés : oui non  
 Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location : oui non

### 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R.563-4 et D.563-8-1 du code de l'environnement modifiés par l'Arrêté et les Décrets n°2010-1254 / 2010-1255 du 22 octobre 2010,  
 L'immeuble est situé dans une commune de sismicité : zone 5 zone 4 zone 3 **Falble zone 2**  Très faible zone 1

### 7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon

en application des articles R.125-23 du code de l'environnement et R.1333-29 du code de la santé publique, modifiés par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018  
 L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon : significatif zone 3 zone 2 **Falble zone 1**

### 8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle

L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente : oui  non

### 9. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) : oui  non

Selon les informations mises à disposition par l'arrêté préfectoral 2018-1899 du 09/08/2018 portant création des SIS dans le département

### Parties concernées

Vendeur LES SENIORIALES EN VILLE D'AGDE MIRABEL patrimoine & services le 20/04/23  
 Acquéreur PV SENIORIALES PROMOTION ET COMMERCIALISATION le

**SENIORIALES**  
 patrimoine & services  
**PV SENIORIALES PROMOTION  
 ET COMMERCIALISATION**

2 Place Auguste Albert - 31500 Toulouse  
 Tél. 05 62 47 94 94 - Fax 05 61 54 36 97  
 S.A.S. au capital de 3 550 000 € - SIRET 488 677 733 00013

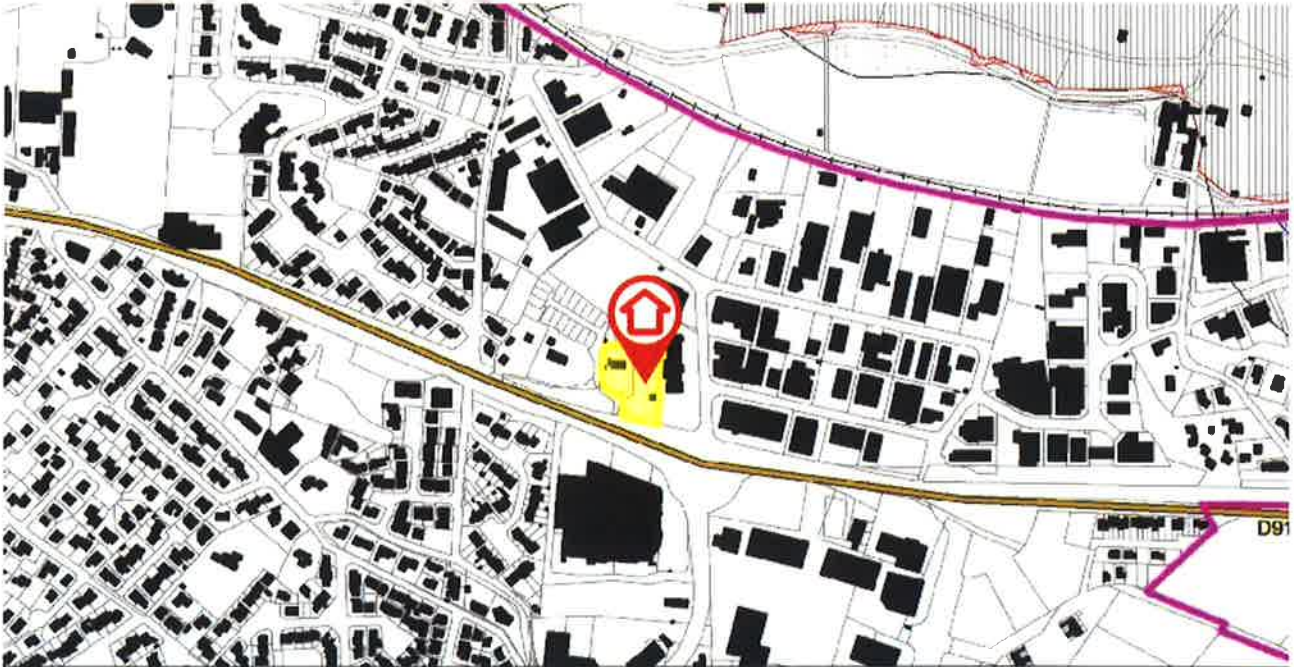
\* L'immeuble n'est pas exposé au risque inondation mais simplement concerné par un plan de prévention des risques naturels (PPRn) d'anticipation.  
 Attention ! SIS n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire et ne concernent que les biens immobiliers situés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

## Inondation

PPRn Inondation, révisé le 15/05/2014


## Concerné\*

\* L'immeuble est situé dans le périmètre d'une zone non directement exposée



La carte ci-dessus est un extrait de la carte officielle fournie par les services de l'Etat.

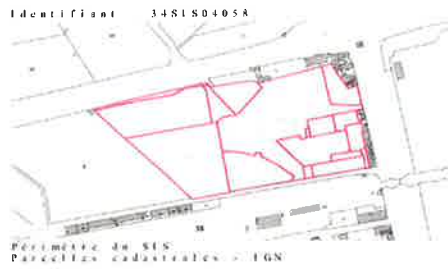
Elle est disponible en intégralité dans les annexes de ce rapport.

 Le contour du terrain n'est donné qu'à titre indicatif.

## Cartographies ne concernant pas l'immeuble

*Au regard de sa position géographique, l'immeuble n'est pas concerné par :*

Le SIS Pollution des sols, approuvé le 09/08/2018





## Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

### Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	22/10/2019	23/10/2019	31/10/2019	<input type="checkbox"/>
Inondation - Recul du trait de côte et de falaises	27/11/2014	29/11/2014	04/03/2015	<input type="checkbox"/>
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/09/2014	30/09/2014	11/10/2014	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	06/09/2005	07/09/2005	14/10/2005	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	03/12/2003	04/12/2003	20/12/2003	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	12/11/1999	14/11/1999	18/11/1999	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	03/09/1999	03/09/1999	11/02/2000	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	16/12/1997	19/12/1997	18/02/1998	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	16/12/1997	19/12/1997	18/02/1998	<input type="checkbox"/>
Par submersion marine				<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	28/01/1996	30/01/1996	03/02/1996	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	23/01/1996	24/01/1996	17/10/1996	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	25/11/1994	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	17/10/1994	28/10/1994	25/11/1994	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	28/10/1993	03/11/1993	24/03/1994	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	23/10/1990	24/10/1990	17/04/1991	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	09/10/1987	10/10/1987	20/02/1988	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	02/10/1987	05/10/1987	20/02/1988	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	13/10/1986	17/10/1986	14/02/1987	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1984	15/11/1984	29/03/1985	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain				<input type="checkbox"/>
Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/>

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : [www.prim.net](http://www.prim.net)

Préfecture : Montpellier - Hérault  
Commune : Agde

Adresse de l'immeuble :  
67 Av. de Sète  
Parcelle(s) : IO0066, IO0181, IO0190, IO0322  
34300 Agde  
France

Etabli le :

Vendeur :

Acquéreur :

LES SENIORIALES EN VILLE D'AGDE MIRABEL

## Prescriptions de travaux

Aucune

## Documents de référence

- > Arrêté Préfectoral n° DDTM34-2014-06-0438 du 3 juin 2014
- > Règlement du PPRn Inondation, révisé le 15/05/2014
- > Note de présentation du PPRn Inondation, révisé le 15/05/2014

*Sauf mention contraire, ces documents font l'objet d'un fichier complémentaire distinct et disponible auprès du prestataire qui vous a fourni cet ERP.*

## Sommaire des annexes

- > Cartographies :
- Cartographie réglementaire PPRn Inondation, révisé le 15/05/2014
  - Fiche d'information des acquéreurs et des locataires sur la sismicité
  - Cartographie réglementaire de la sismicité

*A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.*





**Plan de prévention des Risques Naturels d'Inondation**

**Commune d'AGDE**

**Carte de zonage**

**Planche 2/4 - Secteur Nord-Est**

Procédure	Prévision	Échéance	Approbation
Règlement	04/07/2014	du 28/01/2014 du 11/02/2014	15/09/2014

Echelle 1:5000

Plan de situation - Département de l'Aude



Legend



DOTM34

Service Eau et Risques

Unité Prévention des Risques

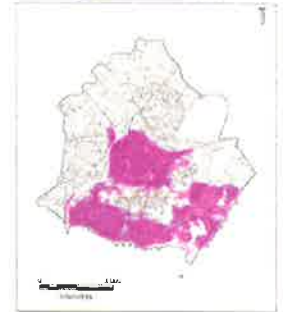
NATUREL ET TECHNOLOGIQUE

© IGN - Reproduction Interdite

Plan de Localisation des Cartes de zonage



Empreinte de la zone (Chêne ou PPS)



## **Information des acquéreurs et des locataires sur la sismicité**

---

**Agde (34300) : En attente de la fiche d'information sismicité fournie par le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires (Direction Générale de la Prévention des Risques).**

## Zonage réglementaire

Zones de sismicité

Très faible

Faible

Moderée

Moyenne

Forte

Limites communales

Cartouche communale IGN 2016

Fond de carte MAPAUR

Zonages sismiques MTE5 2010

m 5000 10000 15000

